

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

8^{ème} RALLYE DU TRIEVES 2026 VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Dauphinoise
Nom du Rallye :	Rallye du Trièves VHC
Date :	Vendredi 31 Juillet et Samedi 1 Août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des rallyes VHC 2026 coef 1 Championnat de Ligue Rhône-Alpes 2026 Challenge VHC 2026 de l'ASA Dauphinoise (inscription au challenge gratuit auprès de l'ASA)
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	Mercredi 06 mai 2026 – N°R35
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Mercredi 06 mai 2026 – N°400
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Mme POINT Dominique
Téléphone :	06 37 13 34 08
Mail :	contact@asadauphinoise.com
Comité d'Organisation	
Président :	M. CAPPELLETTI Olivier
Membres :	Mme POINT Dominique
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Dauphinoise – Maison des sports – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Téléphone :	06 66 54 18 86
Mail:	contact@asadauphinoise.com
Permanence du Rallye :	ASA Dauphinoise – Maison des sports – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Lieu, date, horaire :	Prendre contact par mail ou téléphone

Organisateur technique	
Nom :	CORAT
Adresse :	Chez Amard Cyril 195 Route de Charvet 38710 MENS
Téléphone :	06 76 03 49 50 / 06 07 34 08 22
Mail :	amard.cyril@hotmail.fr yannick.freychet@hotmail.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 15 Juin 2026 sur le site internet www.asadauphinoise.com
Ouverture des engagements	Lundi 22 Juin 2026 sur site internet https://engagement.ffsa.org/Engagement
Clôture des engagements	Mardi 21 Juillet 2026 (Cachet de poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 26 Juillet 2026 de 8h00 à 16h00 au Café des Arts à Mens et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h00 à 12h00 au collège du Trièves à Mens
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Dimanche 26 Juillet 2026 de 8h00 à 16h00 au Café des Arts à Mens et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h00 à 12h00 au collège du Trièves à Mens
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 26 Juillet 2026 de 8h30 à 18h00 et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h00 à 13h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 de 9h00 à 14h15 au collège du Trièves
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 de 9h15 à 14h30 au collège du Trièves à Mens
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 9h20 au collège du Trièves à Mens
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 13h30 au collège du Trièves à Mens
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 14h45 au collège du Trièves à Mens
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 15h00 au collège du Trièves à Mens
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Remis lors des vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 31 Juillet 2026 à 16h30 au collège du Trièves à Mens
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 1 Août 2026 ,1 ^{ère} voiture au collège du Trièves à 16h01
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 01 Août 2026 au garage du Vercors Damien PICCA à Mens
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Publication du classement final officiel 30 minutes après la publication du classement final provisoire et arrivée de la dernière voiture au parc fermé.
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 1 Août 2026 à la salle des Sagnes à Mens, ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Emmanuel VEYRET Licence 1316 / Hervé VAUTRAT Licence 3259 / Isabelle FAGOT Licence 172694

Directeur de Course : Patrick GAGNAIRE Licence 3062

Directeurs de Course Adjoint : Christian GIBILY Licence 3302 / Franck BELLET Licence 43174

Médecin Chef : Docteur Perret

Commissaire Technique responsable : BORDERON Loys Licence 183288

Commissaires Techniques : Benjamin BACHASSE Licence 207620 / Bernard CASSET Licence 56047 / Georges SANDELION Licence 245840 / Patrick GARREAU Licence 22045 / Amandine RABHI Licence 400856 / Patrick DELPORTE Licence 350995

Chargés des relations avec les concurrents : Floréal PITARCH Licence 2729 / Sylvie SIMON Licence 214749

Chargés des relations avec la presse : Alain FREYSSINET

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (www.asadauphinoise.com) , profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves (www.rallyedutrieves.wixsite.com/rallyedutrieves) à partir du Vendredi 24 Juillet

Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des vérifications techniques, nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 40ème rallye régional du Trièves doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site FFSA inscriptions

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

Le règlement sera consultable sur le site de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com à partir du lundi 15 juin 2026.

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste **avec le règlement des droits d'engagements et les photocopies des permis et des licences**, au plus tôt le lundi 22 juin 2026 et au plus tard le mardi 21 juillet 2026 (cachet de la poste faisant foi) à :

ASA DAUPHINOISE
Maison Des Sports
40 Avenue Marcellin Berthelot
38100 Grenoble

Attention: Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site

<https://engagement.ffsa.org/Engagement> ou feuille d'engagement reçue sans règlement ou documents annexes (copie permis et licence) ne sera pas prise en compte).

Règlement de l'engagement par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par virement avec le RIB ci-dessous :

CCM VIF IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129

BIC : CMCIFR2A

Pour les règlements par virement merci de préciser le nom de l'équipage dans le motif du virement et il est impératif d'envoyer la feuille d'engagement par la poste accompagné des photocopies des permis et licences.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en modernes (limité à 125) ; en VHRS (limité à 10) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

ATTENTION : 1 chèque de caution vous sera demandé lors des vérifications administratives :

- 200 € à l'ordre de **rallye vialar sport** pour le chronométrage et géolocalisation.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait adresser un mail à contact@asadauphinoise.com, les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 30 Juillet 2026. Au-delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du Vendredi 31 Juillet 2026.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 30 juillet 2026**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans les 2 parcs prévus. (Voir plan des infrastructures)

Parc 1 : Rue des Aires jusqu'au bout du Stade Laurent Turc, et le parking en gravier en contre-bas de l'EHPAD rue du Pas de l'Aiguille

Parc 2 : les deux parkings de la Salle des Sagnes

Il est strictement **INTERDIT** de garer des remorques dans les parcs d'assistance. Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet. (Voir plan des infrastructures)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 135,96 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,98 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 et ES2 : St jean d'hérans 6,03 kms

ES3 et ES5 : Col de Mens 5,07kms

ES4 et ES6 : Montvallon 8,89 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" qui sera à disposition le dimanche 26 Juillet 2026.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est 3 passages maximum.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 26 juillet 2026 de 8h30 à 18h00 et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h00 à 13h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse et le non-respect du code de la route, les routes sont également fréquentées par des riverains et des véhicules agricoles. Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.

Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens.

C'est grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée. Cela afin de préserver la sécurité, la tranquillité des populations qui vous accueillent.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Le départ du rallye VHC se fera en 2nd position après les VHRS. (VHRS en 1^{er}, VHC en 2^{ème} et moderne 3^{ème})

7.2. Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Les classements par ES et général seront affichés sur le tableau situé devant l'entrée du collège du Trièves proche de la buvette et sur l'application de CHRONODIUM.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Les prix en espèces sont interdits par le règlement standard des rallyes de VHC sportive, il n'y aura donc pas de dotation.

-Les 3 premiers du scratch recevront une coupe.

La remise des prix se déroulera le Samedi 1 Août 2026, à la salle des Sagnes à Mens ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture moderne au parc fermé.